

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL  
du 4 avril 2023

**Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 15**

**Sont présents** : BÉNITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, GALERY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, TEISSEDRE Janine

**Sont absents** : BOUTONNET Sabine (Procuration à DONEYS Jean-Luc) PORTERO Séverine (Procuration à BENITO Patricia) VABRE Fabien (Procuration à MURAT Frédéric) LEGOUT Cécile, AUBERT-PENA Christelle.

L'an deux-mille vingt-trois, le 4 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni sous la Présidence de Madame BÉNITO Patricia, Maire.

**Secrétaire de séance : CHEVALIER CECILE**

**N° 2023-023 – Subvention au Centre socioculturel pour 2023**

**Vu** la délibération 2016/008 par laquelle la Commune de Saint-Paul des Landes a adhéré au Centre socioculturel *A la Croisée des Autres*

**Vu** la délibération 2023-008 autorisant la signature d'une convention avec le Centre socioculturel *A la Croisée des Autres* pour la période 2022-2025

**Vu** les délibérations 2020/044 et 2020/053 autorisant Madame le Maire à mettre en place le secteur adolescent du Centre socioculturel *A la Croisée des Autres* à Saint-Paul des Landes ;

**Vu** les délibérations 2021/045 et 2021/054 autorisant Madame le Maire à signer un avenant à la convention en vigueur afin d'y inclure des actions à destination des séniors en partenariat avec le Centre socioculturel *A la Croisée des Autres* à Saint-Paul des Landes ;

Depuis 2016, la Commune de Saint-Paul des Landes verse une subvention de fonctionnement chaque année au Centre socioculturel *A la Croisée des Autres*.

Le convention initialement signée avec le Centre socioculturel portait sur l'organisation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances scolaires. Au fil des années, des modifications ont été apportées à cette convention, incluant l'ouverture d'un accueil de loisirs des mercredis en période scolaire, l'animation du secteur adolescents avec la mise en place de la « *Sexion Ados* », et plus récemment l'animation du Pôle Séniors, avec notamment la création de Jardins Partagés.

Dès lors, la subvention de fonctionnement nécessaire à l'équilibre du budget du Centre socioculturel est estimée à 18 175 € soit une augmentation de 2%.

Il est proposé au conseil Municipal d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6558 du Budget primitif 2023.

Après délibération, la proposition est adoptée par 15 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 07/04/2023, qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 07/04/2023 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BÉNITO



La secrétaire de séance

Cécile CHEVALIER